

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 4 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **41**
Nombre de représentés : **7**
Nombre d'absents : **16**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE QUATRE NOVEMBRE à
14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à
Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous
la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_122_CC_17
Rapport annuel 2023 sur le prix et la
qualité du service public de prévention et
de gestion des déchets (RASPPGD)

Nombre de votants : 48

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
29 octobre 2024

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
08/11/2024

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme
Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - Mme Suzelle BOUCHER -
M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE -
M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M.
Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-
COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN -
M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Yann CRIGHTON
- M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - M. Gilles HUBERT - Mme Marie-Josée
MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN - Mme Florence HOAREAU - M.
Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme
Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M.
Armand MOUNIATA - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - Mme Brigitte
DALLY - M. Philippe LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick
HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE - M. Christophe
DAMBREVILLE

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-
NEMAZINE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain MOUTAMA-
CHEDIAPIN - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Amandine
TAVEL - M. Philippe ROBERT - Mme Marie ALEXANDRE - M. Pierre Henri
GUINET - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande
PERMALNAICK - M. Jean François NATIVEL - Mme Audrey FONTAINE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Helene ROUGEAU procuration à Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-
CUVELIER - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Christophe
DAMBREVILLE - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE procuration à M. Maxime
FROMENTIN - Mme Brigitte LAURESTANT procuration à Mme Danila BEGUE -
M. Fayzal AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Jocelyne
JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Jean MARCEAU procuration à M.
Dominique VIRAMA-COUTAYE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 NOVEMBRE 2024

AFFAIRE N°2024_122_CC_17 : RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS (RASPPGD)

Le Président de séance expose :

Le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés mis en œuvre sur le Territoire de l'Ouest est assuré par les équipes internes de la Communauté d'agglomération et par différentes entreprises qui ont notamment en charge :

- la sensibilisation à la réduction des déchets ;
- la veille et la médiation environnementales ;
- la fourniture et la maintenance des contenants à déchets ;
- la collecte des différents flux de déchets (ordures résiduelles, emballages recyclables, encombrants, végétaux, verre, dépôts sauvages, corbeilles, épaves...) ;
- la gestion des déchetteries et le vidage des bennes de déchets.

La communauté d'agglomération collabore avec le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ménagers des microrégions Sud et Ouest de La Réunion, ILEVA. Ce syndicat mixte, créé en 2014, a récupéré la compétence « traitement des déchets ménagers ». Le Territoire de l'Ouest, la CIVIS et la CASUD en assurent la gestion. Les données relatives à la valorisation des déchets et le détail des coûts des installations de traitement sont élaborés par ILEVA qui les a formalisés dans leur rapport annuel validé par le comité syndical de septembre 2024. Ce rapport est annexé au présent rapport annuel 2023 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

L'année 2023 a été marquée par les événements suivants :

- La densification du réseau de bornes d'apport volontaire pour le verre par l'implantation de 100 nouvelles bornes sur l'espace public ;
- L'installation en pieds d'immeubles de 19 bornes pour les Emballages Ménagers Recyclables et de 19 bornes pour l'apport du verre ;
- Les visites effectuées concernant la mise en place de l'expérimentation de bornes enterrées et la rédaction d'une convention avec les bailleurs. Deux sites ont été identifiés pour l'implantation des bornes avec un bailleur ;
- L'expérimentation de points d'apport volontaire de biodéchets à La Possession ;
- Le renouvellement des marchés de fourniture, livraison de maintenance des bacs roulants, fournitures et maintenance des abri-bacs pour les biodéchets, évacuation des déchets de Mafate, gestion de la fourrière animale... ;
- Dans le cadre de la Lutte Antivectorielle, une opération « vide fond de cour » s'est déroulée sur la totalité de la commune de Saint-Paul ;
- La Brigade Intercommunale Environnementale a été mise en place depuis le 15 avril 2022 (1 policier municipal et 10 ASVP à sa création). Elle a pour missions de faire respecter le calendrier de collecte, lutter contre les dépôts sauvages et les épaves. Ces missions concourent pleinement à la lutte antivectorielle. Les ASVP ont été assermentés fin octobre 2022. Elle était totalement opérationnelle sur l'année 2023 ;
- Le déploiement de la Redevance Spéciale dans les zones d'activité est terminé. En mai 2023, ont débuté les visites et les contractualisations avec les professionnels, collectés 3 fois par semaine pour les Ordures Ménagères résiduelles. Une révision des volumes OMR a été faite afin de prendre en compte la demande des professionnels de l'hôtellerie et de la restauration ;
- L'actualisation du règlement de la Redevance Spéciale avec une augmentation du seuil hebdomadaire pris en charge pour les ordures ménagères résiduelles (6 000 litres au lieu de 4 000 litres auparavant) ;

- Le lancement d'une nouvelle procédure pour le remplacement de l'unité de traitement en 2026 et par conséquent le plan de déploiement de la stratégie du Territoire en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers à horizon 2024-2030, arrêtée en Conseil Communautaire de mars 2022 ;
- La validation de la stratégie foncière pour la création de nouvelles déchèteries sur le Territoire de l'Ouest ;
- L'expérimentation de l'extension de la plage horaire d'ouverture des déchèteries éphémères (fermeture à 15h au lieu de midi) ;
- Le déploiement d'espaces de réemploi (mini trokali, matériauthèques, espace pour les associations) sur 9 déchèteries (Port ZA, Marine, Saint-Laurent, Étang, Guillaume, Carrosse, St-Gym, Chaloupe, Thénor) ;
- La validation d'une nouvelle grille d'éligibilité au dispositif de stérilisation des animaux du Territoire de l'Ouest, intégrant le nombre de part fiscale et les usagers à revenus intermédiaires ;
- La validation de nouvelles modalités de cessions d'animaux de la fourrière avec les associations de protection animale ;
- L'avancement des études du centre animalier au stade d'avant-projet sommaire.

L'année 2023 est marquée par une production importante des tonnages collectés (+2,6 % par rapport à 2022) avec 138 595 tonnes, dont 26 % à travers l'apport volontaire. Cela traduit une augmentation de 7 % de plus par rapport à 2010 (année de référence).

Le coût de fonctionnement du service est de plus de 45 M€ en 2023. En prenant en considération les amortissements des investissements, le coût par habitant s'élève à 210 € HT, subventions et autres recettes déduites. Avec une TEOM par habitant de l'ordre de 192 €, le taux de recouvrement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers est de l'ordre de 91,6 %. Pour rappel, il était de 85 % en 2022, avec un surcoût lié à la gestion des cyclones du début d'année 2022 et des indices de révision des contrats très défavorables.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et de son annexe dédiée aux données devant figurer dans le rapport annuel de la prévention et de la gestion des déchets ménagers et assimilés, les éléments détaillés sont présentés dans le rapport en annexe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 1 CONTRE) DÉCIDE DE :

- PRENDRE ACTE du rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la communauté d'agglomération du Territoire de l'Ouest pour l'année 2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président